



**République Française**  
**Département de la Charente**

Extrait du registre des délibérations de  
la Commune de Bassac

Séance du 17 Mars 2015

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 12

Date de la convocation : 12/03/2015

Date d'affichage : 12/03/2015

L' an **2015** et le **17 Mars à 18 heures 30 minutes** , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de **ROY Nicole Maire**

Etaient présents : Mme ROY Nicole, Maire, Mmes : HALOCHE Sylvie, MALZAT Martine, MM : BOINEAU Michel, DUMAS Hervé, FICOT Richard, GIRAUD Jacky, LAVAUD Jean-Paul, POTVINEAU Pascal, RAYNAUD Denis, ROBIN Sébastien, TOLLIS Eddy

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LAVENAT Dominique à Mme ROY Nicole

Excusé(s) : Mme BOURGEOIS Catherine, M. SABATER Michel

M. TOLLIS Eddy a été nommé secrétaire

**SOMMAIRE**

- VOTE DU BUDGET 2015

- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES POUR  
RÉNOVATION DES LOGEMENTS :

CHANGEMENT CHAUDIERES ET MENUISERIES

- MODIFICATIONS STATUTAIRES - DÉLIBÉRATION N° 2014-39 DU 21 JUILLET 2014 RAPPORTÉE

**VOTE DU BUDGET 2015**

réf : 2015\_09

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2014 présenté au conseil municipal,

Vu les précisions apportées par le Trésorier Municipal

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante d'émettre son avis sur la teneur du document budgétaire.

Ayant ouï les explications du trésorier municipal, après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget 2015 arrêté en dépenses et en recettes à :

\* 358 004 € pour le fonctionnement

\* 197 868 € pour l'investissement

Voir présentation générale du budget :  
\* section de fonctionnement : chapitres  
\* section d'investissement : chapitres

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24/03 /2015  
Le Maire  
A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES POUR RÉNOVATION  
DES LOGEMENTS :  
CHANGEMENT CHAUDIÈRES ET MENUISERIES**

réf : 2015\_10

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le choix des devis présentés pour le remplacement des chaudières des logements communaux qui sont vétustes et très énergivores ainsi que certaines menuiseries.

Elle rappelle au conseil municipal qu'il est souhaitable de maintenir le patrimoine communal en bon état. De plus, en cette période difficile pour tous, elle précise que le changement des chaudières et des menuiseries apportera confort aux locataires, et réduira leurs factures d'énergie qui représentent une part importante dans leurs budgets.

**Le montant des devis retenus s'élève à 20 183,06 HT soit 21 300,33 € TTC**

- 13 864,06 € HT pour les chaudières
- 6 319,00 € HT pour les menuiseries

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

\*\* Emet un avis favorable, à la majorité et donne pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires pour constituer le dossier dans sa globalité, et solliciter la **Région Poitou-Charentes** pour l'octroi d'une **subvention au titre du F.R.I.L**

\*\* Précise que les travaux seront programmés pour le mois de juin 2015 pour une durée de 2 à 3 mois.

\*\* Dit que la dépense et la recette seront inscrites au budget communal

\*\* Donne à Madame le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération

\*\* La responsable des services, le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de COGNAC.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 24 /03 /2015  
Le Maire  
A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**MODIFICATIONS STATUTAIRES - DÉLIBÉRATION N° 2014-39 DU 21 JUILLET 2014 RAPPORTÉE**

réf : 2015\_11

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts de la communauté de communes de Jarnac le 21 juillet 2014.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire du 2 mars 2015.

Monsieur le Sous-Préfet de Cognac a adressé les observations suivantes à la communauté : **le projet du pôle commercial à Mérignac est une modification de l'intérêt communautaire et non une modification de la compétence et comme il n'existe pas de carence de l'initiative privée sur la commune de Mérignac, la construction de l'ouvrage "Pôle commercial" n'est pas justifiée.**

Le conseil communautaire a donc rapporté la délibération n° 2223-83 du 23 juin 2014 portant modification des compétences et a chargé le président d'en informer les communes membres pour le suivi des la procédure.

Madame le maire invite le conseil communautaire à délibérer sur cette question.

Après avoir délibéré et écouté les explications de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- décide de rapporter la délibération du 21 juillet 2014
- charge Madame le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le représentant de l'Etat
- charge Madame le Maire de transmettre cette décision à Monsieur le président de la communauté de communes de Jarnac

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 24 /03 /2015

Le Maire

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 19 H 40

Le Maire,  
Nicole ROY

